



L'**Autorité nationale des jeux** est une autorité administrative indépendante qui régule de façon unifiée l'ensemble du secteur des jeux d'argent et de hasard (plus de 48 milliards d'euros de mises). Elle a pour mission de protéger les joueurs tout en apportant de la valeur aux acteurs économiques du marché français, en monopole ou en concurrence pour tous les types de jeux autorisés (loteries, paris hippiques, paris sportifs, poker). Pour assurer cet équilibre, la régulation exercée par l'ANJ consiste notamment à concilier l'attractivité du marché légal et les impératifs de santé publique. L'amélioration des dispositifs de protection des joueurs est un enjeu stratégique pour l'Autorité, avec un souci constant d'améliorer leur accompagnement et la qualité du service qui leur est délivré. Intégrer l'Autorité nationale des jeux (ANJ), c'est rejoindre une équipe à taille humaine (77 collaborateurs), animée par le goût du challenge, du partage et de l'innovation.

Nous sommes actuellement à la recherche d'**un-e chargé-e de la prévention du jeu excessif** qui, au sein de la direction des marchés, de la conformité et de la protection des joueurs, apportera notamment son expertise technique et méthodologique sur les projets et outils déployés par le pôle prévention du jeu excessif et de la protection des mineurs, concevra des outils méthodologiques d'analyse, instruira les plans d'actions de prévention du jeu excessif ou pathologique et du jeu des mineurs des opérateurs et accompagnera les opérateurs dans leur mise en œuvre.

Vos compétences et vos savoirs doivent contribuer à :

- ✓ Concevoir des outils méthodologiques et des référentiels sur la base du cadre de référence de l'ANJ « Prévention du jeu excessif ou pathologique et protection des mineurs », plus particulièrement sur la formation et la sensibilisation des acteurs ;
- ✓ Participer à l'amélioration de la grille d'analyse des bilans et plans d'actions annuels « Prévention du jeu excessif ou pathologique et jeu des mineurs » des opérateurs de jeu ;
- ✓ Instruire les plans d'actions annuels « Prévention du jeu excessif ou pathologique et du jeu des mineurs » des opérateurs agréés, des titulaires de droits exclusifs, des casinos/clubs de jeux, et des sociétés de courses ;
- ✓ Appuyer le pôle dans la rédaction juridique des décisions et textes en matière de prévention du jeu excessif ou pathologique ;
- ✓ Proposer des prescriptions ou des recommandations aux membres du Collège.

Vous assurez l'interface entre les équipes de l'ANJ et les opérateurs et serez l'interlocuteur-riche auprès des autres services de l'Autorité pour présenter les dossiers.

En fonction des besoins, vous serez appelée à participer, en mode projet, à d'autres actions portées par la direction ou l'ANJ.

Qui êtes-vous

- ✓ De formation supérieure (master 2 en sciences politiques, juriste, IEP...), vous possédez une expérience réussie (2/3 ans) dans des fonctions similaires, y compris dans d'autres domaines de la régulation ou sur d'autres politiques publiques ;
- ✓ Votre personnalité sera déterminante et fera la différence : vous êtes de nature enthousiaste et dynamique, faites preuve de rigueur, réactivité et proactivité. Vous avez un excellent sens du relationnel et de fortes capacités d'adaptation. Vous êtes force de proposition et avez une capacité à comprendre, synthétiser et répondre aux enjeux et à dialoguer avec différents interlocuteurs.

Statut et candidature

- ✓ Agent contractuel de l'Etat, fonctionnaire titulaire d'une des fonctions publiques détaché sur contrat. Les agents publics sont soumis aux dispositions réglementaires en matière de déontologie et la réglementation interdit aux agents de l'ANJ d'engager des mises auprès d'opérateurs de jeux d'argent et de détenir des participations au sein de ces derniers.
- ✓ Rémunération selon profil et expérience.
- ✓ Candidature (CV et lettre de motivation) à envoyer : recrutement@anj.fr